



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 novembre 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ;
COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; GAGLILOLO Lorine ;
GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ;
LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MENESTRIER Jean-François ; PARIS Daniel ;
POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse, suppléante de JACQUIN Denis

C.C.L.L : COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ;
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude;

C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland

Étaient excusés :

G.B.M : CHOPARD Félix ; JACQUIN Denis ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MICHEL
Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; ROUX Jean-Hugues

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ;

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procuration de vote :

Mandants : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; LEMERCIER Myriam ; NAPPEZ Anthony

Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; LAMBERT Marie ; TERZO André

CENTRE DE TRI

CONTRIBUTIONS ET TARIFS 2022 EN MATIERE DE TRI

Rapporteur : Monsieur André TERZO, Vice-Président

I. CONTRIBUTIONS (appelées aux adhérents)

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac : 135 € HT par tonne (- 2 € ou - 1,48 %)
- emballages en vrac : 288 € HT par tonne (- 2 € ou - 0,7%)
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation (stable)
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne (stable)
- incinération des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Transfert de verre : 6 € HT par tonne (stable)

Mise en balles (sans tri) : 20 € HT par tonne (stable)

II. TARIFS, TRI ET MISE EN BALLE (POUR LES NON-MÉNAGES ET AUTRES CLIENTS)

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes : 180 € HT par tonne pour le dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide ;
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension consignes de tri) sans recettes : 190 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide ;
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) sans recettes : 180 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide ;
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours) ;
- journaux et emballages en vrac (avec extension des consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 150 € HT par tonne ;
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100 € HT par tonne ;
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 90 € HT par tonne ;
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation ;
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne ;
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Mise en balles seule (sans tri) : 20 € HT par tonne.

Apport de papiers pré triés de la part d'associations :

- papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 0,6 X du prix plancher du marché de rachat des 1.11 ;
- papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : reprise du papier sans contrepartie financière ;

- apport de bouchons plastiques pré triés, conditionnés et livrés de la part d'associations : 300 € HT par tonne (sous réserve de validation de l'intégration aux tonnages soutenus par CITEO) ;
- apport de plastiques pré triés, sous réserve de quantités minimums : 100 €/t.

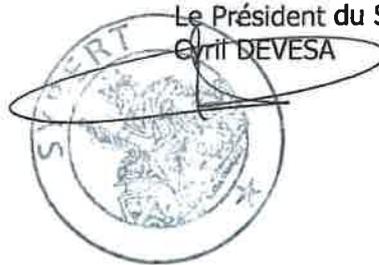
Concernant les apports gratuits d'opérateurs privés, de professionnels ou d'associations, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.

III. ITM (POUR LES NON-MÉNAGES)

Matériaux	Tarif
Verre (chargement)	6 € HT / tonne
Encombrants (tri et traitement)	110 € HT/ tonne
Polystyrène (tri et traitement)	1 € HT / kg
Mise en balle	20 € HT/ tonne
Caractérisations (Pelle)	300 € HT
Location journée quai de transfert	300 € HT
Location journée d'une alvéole	300 € HT
Traitement de bacs à ordures ménagères (sans inserts métalliques)	10 € HT/tonne
Double pesée	5 € HT la double pesée
Perte d'un badge	15 € HT/badge

A l'unanimité, le Comité Syndical décide des tarifs du tri à compter du 1^{er} janvier 2022 selon les montants ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

